



CONSEIL MUNICIPAL
19 DÉCEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-*LM*

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bruno NOUGAYREDE, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Frédéric GUILLAUMON, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Marie BACH, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE, Christine GAVALDA-MOULENAT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

Récolement muséum d'histoire naturelle - Procès-verbal de campagne

M. André BONET expose :

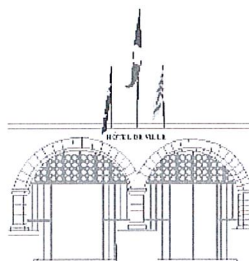
Mes chers collègues,

Le Muséum d'histoire naturelle de Perpignan porte l'appellation « Musée de France ». A ce titre, il est soumis à l'obligation de réaliser tous les dix ans, à partir d'un plan de récolement détaillant la méthodologie employée, un récolement de ses collections qu'elles soient exposées, conservées en réserve ou déposées dans une autre structure.

Par délibération n°2023-78 en date du 30 mars 2023, le conseil municipal a approuvé le plan de récolement des collections du muséum d'histoire naturelle ainsi que les procès verbaux des campagnes n°1 à n°11.

La campagne de récolement n°12 a porté sur 115 objets et s'est clôturée le 13 octobre dernier.

En conséquence, et comme pour les campagnes précédentes, je vous propose :



- 1) de valider le procès-verbal de la campagne de récolement n° 12, joint à la présente ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

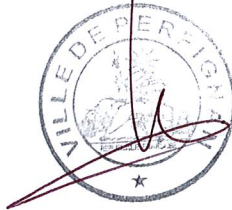
OUI cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

53 POUR

=====
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20231219-183122-DE-J-1
Accusé reçu le : 29 DEC. 2023
Affiché le : 29 DEC. 2023

M. André BONET, Pour le Maire l'Adjoint délégué



Récolement décennal des musées de France

Procès-verbal de campagne

Vu pour être annexé à la délibération

du Conseil Municipal en date du **19 DEC. 2023**



1. Identification du musée

Muséum d'Histoire Naturelle, Perpignan

2. Identification de la campagne

Titre de la campagne : Campagne 12 : spécimens de paléontologie à la cave.

Domaine concerné (domaine de collection) : Paléontologie

Zone du musée : Rez-de-Chaussée, Cave.

Date de réalisation : 13 octobre 2023

Responsable de la campagne : Coraline Guignard, chargée des collections.

3. Méthodes et Moyens humains, techniques, etc. :

Le récolement s'est effectué à partir des collections présentes dans les espaces et non des registres d'inventaire. La chaîne opératoire du récolement s'effectuera comme suit :

- Documentation sur les différents collecteurs
 - Entrée des données in-situ dans le tableau de récolement (nom du spécimen, lieu de collecte, année de collecte, nom du donateur, nom du collecteur, état, nombre de partie, nombre de spécimen)
 - Révision ou détermination du spécimen (quand cela est nécessaire)
 - (Re)-conditionnement
- Marquage direct sur les spécimens ne pouvant être rangé dans des minigrp. Application de vernis (paraloïde B72 et acétate d'éthyle) afin de pouvoir marquer le spécimen.
- Marquage indirect pour les spécimens pouvant être rangé dans des minigrp. Des étiquettes de récolement sont utilisées (Étiquettes d'identification sans acide.), seul le numéro d'inventaire est inscrit dessus.
- Les anciens numéro ou étiquettes sont conservées.

4. Description des champs couverts :

Paléontologie générale

5. Commentaire sur le résultat de cette campagne :

Campagne finalisée.

INFORMATIONS	CHIFFRES	OBSERVATIONS
Nombre (connu ou évalué) de biens ciblés	115	
Objets localisés (vus ou en déplacement provisoire justifié)	115	
Objets manquants (qui nécessiteront un signalement, un dépôt de plainte, ou une radiation) (joindre une <u>liste</u>) <ul style="list-style-type: none"> - Non localisés (§ 2.49 à § 2.52 et § 2.57 **) - Volés (§ 2.53 à § 2.56 **) - Détruits (§ 2.31**) 	0	
Nombre total des objets récolés (localisés + manquants)	115	
Objets nécessitant des modifications à l'inventaire (joindre une <u>liste</u>) <ul style="list-style-type: none"> - À inventorier *** (inscription omise ou négligée au sens du § 2.20 à § 2.25 **) - À radier (§ 2.26 à § 2.35 **) (en distinguant les 5 cas de radiation) 	0	
Objets nécessitant des compléments d'identification <ul style="list-style-type: none"> - À marquer (§ 2.42 à § 2.48 **) - À mesurer, peser - À photographier 	Détermination et révision des noms des spécimens.	
État de conservation du bien <ul style="list-style-type: none"> - Bon état - Défauts d'intégrité (déformation, traces d'humidité, traces d'infestation, empoussièrément) - Nécessite une restauration 	Bon état, traces d'humidités sur les anciennes étiquettes.	
Localisation des biens : Exposés dans les salles En réserve	En réserve	
Documentation photographique des biens <ul style="list-style-type: none"> - Argentique - Format numérique 	/	
Existence d'une notice informatisée <ul style="list-style-type: none"> - Dans un outil de gestion des collections - Dans un tableur - À faire 	Dans un tableur excel.	

* Cf. art.13 de l'arrêté du 25 mai 2004


** Note-circulaire relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indéterminables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France, publiée au BO du 4 mai 2016.

*** Sont exclus du récolement les objets non inventoriés car sans historique d'acquisition ou d'affectation au sens des § 4.1 à § 4.6 **.

Signature du responsable des collections



Signature du chef d'établissement



Vu pour être annexé à la délibération

du Conseil Municipal en date du **19 DEC. 2023**



PERPIGNAN
LA RAYONNANTE



Pour le Maire
L'Adjoint délégué

André BONET

MISE À JOUR DU CALENDRIER

DU PLAN DE RECOLEMENT

DES COLLECTIONS DU MUSEUM

PÔLE MUSÉAL
VILLE DE PERPIGNAN - 2023

- Campagne 1 : spécimens des espaces d'exposition permanente (zones A et B)
- Campagne 2 : spécimens en dépôt et réserves externalisées
- Campagne 3 : Laboratoire (zone C)
- Campagne 4 : Réserve 2 (zone D)
- Campagne 5 : Réserve 3 (zone E)
- Campagne 6 : Réserve 4 sauf collections botaniques (zone F)
- Campagne 7 : collections botaniques (zone F)
- Campagne 8 : Réserve 5 (zone G)
- Campagne 9 : Réserve 6 (zone H)
- Campagne 10 : Réserve 7 (zone I)
- Campagne 11 : Paléontologie, invertébrés (Zone E, armoire 27 et 28 ; Zone D et I).
- Campagne 12 : Terminer les derniers spécimens de paléontologie (Cave 2, Fig.1)
- Campagne 13 : Herbier Companyo (Zone F, Fig.3)
- Campagne 14 : Herbier Roumeguère (Zone F, Fig.3)
- Campagne 15 : Entomologie (zone I)
- Campagne 16 : Minéralogie (Cave 2)

Campagnes finalisées :

Campagne n°1 à 10 : de 2019 à mars 2023

Campagne n°11 : d'octobre à janvier 2023

Campagne n°12 : de février à octobre 2023

Calendrier de récolement :

A l'heure actuelle, un seul agent du Muséum est en mesure d'effectuer le travail de récolement. Le récolement des herbiers, campagnes 13 et 14 sont mises en suspens.

- **Campagne 15 – Minéralogie : novembre à décembre**
 - Phase 1 : spécimens stockés dans les caves, environ 150 objets.
- **Campagne 15 – Entomologie : début décembre à fin janvier**
 - Phase 1 : spécimens stockés dans la réserve 6, environ 600 lots.